

MONNAIE INFO



LE MAGAZINE DE LA MONNAIE ROYALE DE BELGIQUE
NOVEMBRE 2006

42

- 2 Avant-propos
Le coin du collectionneur
- 3 Index des numisletters
- 4 La nouvelle pièce d'or de 100 euro
- 6 L'arbre généalogique monétaire de notre Dynastie
- 8 La toute première "piécette" en or de 12½ euro
- 9 Les médailles Bédé d'Alix, d'Astérix et de Blake & Mortimer
- 10 Les euros de Chypre, de la Lettonie, de la Slovaquie et du Vatican
- 12 La nouvelle face commune de l'euro



Nouveau: la monnaie de 100 euro en or - 2006



Cher ami numismate,

Le Monnaie Info n°42 que vous recevez aujourd'hui est placé sous le signe de la Dynastie et de son 175^e anniversaire.

Pour fêter comme il se doit pareil événement, la Monnaie Royale de Belgique a choisi d'émettre deux superbes pièces d'or en euros: l'une de 100 euro élégamment décorée des 6 monogrammes royaux, témoins de notre histoire monétaire, et l'autre, frappée spécialement pour l'occasion, d'une valeur de 12½ euro.

Cette dernière est la plus petite pièce jamais frappée par la Monnaie Royale de Belgique, et constitue donc clairement une primeur dans le monde de la numismatique. Cela en fait aussi un cadeau de fin d'année très abordable, mais néanmoins prestigieux!

Également abordables comme cadeau de fin d'année, sont les trois médailles **BéDé** présentées à la page 9. Si, dans le passé, vous aviez raté l'occasion d'acquérir la médaille de votre héros favori, n'hésitez surtout pas maintenant à le commander: d'autant plus qu'il s'agit bel et bien des derniers exemplaires de notre stock.

Mais le monde numismatique n'est pas en reste, puisque ce numéro vous dévoile aussi quelques facettes de l'arbre généalogique monétaire de notre dynastie, ainsi que les dernières nouvelles sur les euros chypriotes, lettons, slovaques et du Vatican.

Enfin, en dernière page, vous apprendrez tout sur la nouvelle face commune de l'Euro, confiée une fois encore au talent de notre graveur Luc Luyckx, et cela suite à l'élargissement de l'Union Européenne.

Au nom de mes collaborateurs de la Monnaie Royale de Belgique et en mon nom personnel, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente tous nos vœux de bonheur pour l'an nouveau.

Le commissaire des Monnaies,

Romain Coenen

À VENDRE

- Collection de médailles en argent Jeux Olympiques Montréal 1976
 - ECU en argent "Paneurope 1972" 100 x 3 pièces différentes
 - Série complète ECU 1972 en or
 - Plusieurs monnaies en or et en argent Jeux Olympiques Moscou 1980
- Nadine VAN HOECK - Tél: 0477 303 871

À VENDRE

- Numisletter Blake et Mortimer
 - Médaille Blake et Mortimer
- Denis CREPIN
Ch. d'Ixelles 351 - 1050 Bruxelles
Tél: 02 649 93 40 (lundi, mardi ou mercredi soir)

À VENDRE

- Série complète de médailles BD (Bob et Bobette, Lucky Luke, Spirou, Gaston Lagaffe, Néron, Gil et Jo, Tuniques Bleues, Les Schtroumpf) + 2 cassettes de collection.
- Prix demandé: 110 €
- Nicole HANART - R. Berckmans 73
1060 Bruxelles - Tél: 0476 64 23 45

À VENDRE

- Sets FDC 1973, 1977 à 1981, 1989, 1992 à 2001
- Roger DE GIETER
Korte Kam 7 - 1760 Roosdaal
Tél: 054 32 33 90

À VENDRE

- Livre "Adieu Frank" (NL) (10 €)
 - "Encyclopedie Belgische Frank" Vol 1 - NL (20 €)
 - Munt Info (NL) 1 à 41
- Petrus HEMERIJCKX - Kasteellaan 17/3
1080 Bruxelles - Tél: 02 414 07 26

RECHERCHE

- 100 EURO 2005 (175 ans Belgique)
 - Monnaies Zairoises récentes
- Luc DE WILDE
Edingseweg 165 - 9500 Geraardsbergen
Tél: 054 41 76 37



En attendant les numisletters prévus pour 2007, nous vous présentons ci-contre un aperçu de toutes les émissions parues depuis 1999 à ce jour. Ainsi, vous découvrirez en un clin d'oeil lesquelles vous manquent encore. Un numisletter qui n'est plus disponible? Peut-être aurez vous encore une chance de l'obtenir grâce à une annonce placée dans Monnaie Info. Un service entièrement gratuit d'ailleurs.

- Numis 1 - 150 ans de la Poste belge
- Numis 2 - 40^e anniv. de mariage Couple Royal
- Numis 3 - 1^{er} timbre-poste en euro
- Numis 4 - Mariage Princier
- Numis 5 - 1^{er} timbre-poste de l'an 2000
- Numis 6 - Bruxelles 2000
- Numis 7 - Florales Gantoises 2000
- Numis 8 - CE Football - Euro 2000
- Numis 9 - Reine Astrid
- Numis 10 - Charles Quint
- Numis 11 - Année Sainte 2000
- Numis 12 - Concours Reine Elisabeth
- Numis 13 - 75^e anniversaire de la SNCB
- Numis 14 - 500 ans de Poste européenne
- Numis 15 - Chine (émission commune)
- Numis 16 - Stampilou (Philatélie jeunesse)
- Numis 17 - Adieu franc, bienvenue à l'euro
- Numis 18 - Bruges 2002
- Numis 19 - Femmes & Art
- Numis 20 - 850^e anniversaire Abbaye de Leffe
- Numis 21 - Bataille des Eperons d'Or
- Numis 22 - Portugal, émission commune
- Numis 23 - Les droits de l'Enfant
- Numis 24 - Henry van de Velde
- Numis 25 - Sports populaires
- Numis 26 - Georges Simenon
- Numis 27 - Russie (émission commune)
- Numis 28 - Europalia Italie 2003
- Numis 29 - 50 ans de télévision belge
- Numis 30 - Noël et Nouvel An 2004
- Numis 31 - Blake & Mortimer
- Numis 32 - 70^e anniversaire du Roi Albert II
- Numis 33 - Jeux Olympiques Athènes
- Numis 34 - Semaine de la forêt
- Numis 35 - Remember Bastogne
- Numis 36 - 175 ans de la Belgique
- Numis 37 - Les oiseaux d'André Buzin
- Numis 38 - 75 ans de la radio
- Numis 39 - Emission commune (Singapour)
- Numis 40 - Hans Christian Andersen
- Numis 41 - 250^e anniversaire de Mozart
- Numis 42 - 175 ans de démocratie en Belgique
- Numis 43 - 30 ans du Mémorial Ivo Van Damme
- Numis 44 - CM de Football 2006 - Allemagne
- Numis 45 - Émission commune avec le Danemark

• Prix par Numisletter : 15,75 € seulement.
• Tirage limité à 3.000 exemplaires par émission.



Deux superbes pièces d'or

L'an dernier, la Monnaie a débuté l'émission de trois pièces d'or à l'occasion du 175^e anniversaire de la Belgique, de la Dynastie et de la Monnaie Royale de Belgique.

Cette année, c'est notre Dynastie qui est à l'honneur, et de quelle manière! En effet, deux pièces d'or y sont consacrées: la pièce de **100 euro**, devenue un classique, et une toute nouvelle petite pièce de **12½ euro**!

1831 - 2006 : les 175 ans de la Dynastie

Suite à la déclaration de l'Indépendance du 4 octobre 1830, une représentation populaire est élue le 10 octobre 1830 : le Congrès National. Ce **Congrès National** prendra alors quelques décisions essentielles quant au type de régime et au chef d'Etat:

- ▶ Lors de la séance du **22 novembre 1830**, 174 membres du congrès choisiront la monarchie, tandis que 13 lui préféreront la république.
- ▶ Lors de la séance du **24 novembre 1830**, 161 voix décident d'exclure à jamais la Dynastie d'Orange-Nassau de la couronne de Belgique, tandis que 28 voix se prononcent contre ce principe.
- ▶ Le **3 février 1831**, c'est le deuxième fils du roi de France, Louis d'Orléans, **Duc de Nemours**, qui est choisi comme chef d'Etat, avec 97 votes en sa faveur, contre 74 pour Charles Auguste de Beauharnais, Duc de Leuchtenberg et 21 voix pour l'archiduc Charles-Louis d'Autriche (- Teschen).
- ▶ Après le refus du roi de France, c'est le baron **Surlet de Chokier** qui est nommé régent, tandis que le Congrès se met en quête d'un nouveau candidat au trône. Enfin, le **4 juin 1831**, le Congrès choisit **Léopold de Saxe-Cobourg**, par 152 voix contre 43.
- ▶ Léopold marque son accord, moyennant acceptation du Traité des 18 Articles par le Congrès. Le **9 juillet 1831**, le Congrès accepte ce Traité et, quelques jours plus tard, plusieurs membres du Congrès National se rendent à Londres pour aller chercher le futur roi.

Le 16 juillet 1831, Léopold se rend à Douvres pour y embarquer sur le bateau à vapeur "Crusader" à destination de Calais. Le dimanche 17 juillet 1831, il arrive en calèche à La Panne.



Statue du Roi Léopold I^{er} - Laeken



Monument Léopold I^{er} - Laeken

Le **21 juillet 1831**, lors d'une cérémonie solennelle sur la Place Royale à Bruxelles, le Roi Léopold prête serment, jurant fidélité à la Constitution belge. Cette date deviendra **fête nationale** en 1890 et marquera donc le début de la "dynastie royale belge". Cette dynastie royale belge verra son nom devenir "de Belgique" par un Arrêté Royal d'Albert 1^{er}, le 21 avril 1921.

A ce jour, 6 rois ont régné sur la Belgique :

Le Roi Léopold 1^{er}, du 21 juillet 1831 au 10 décembre 1865.

Le Roi Léopold II, du 17 décembre 1865 au 17 décembre 1909.

Le Roi Albert 1^{er}, du 23 décembre 1909 au 17 février 1934.

Le Roi Léopold III, du 23 février 1934 au 16 juillet 1951 (incluant la régence du **Prince Charles** du 20 septembre 1944 au 20 juillet 1950).

Le Roi Baudouin, du 17 juillet 1951 au 31 juillet 1993 (exerçant déjà la fonction de chef d'état en tant que Prince Royal depuis le 11 août 1950).

Le Roi Albert II, depuis le 9 août 1993.



Les monogrammes royaux figurant sur les monnaies belges

A anniversaire unique, hommage en or

L'histoire de notre dynastie est étroitement liée à celle de notre pays, et ce jubilé ne pouvait donc échapper à la Monnaie. Afin de permettre à de nombreux compatriotes d'honorer la mémoire de cet événement, la Monnaie a donc décidé de proposer cette année non pas une pièce d'or, mais deux : la pièce d'or habituelle de 100 euro et une pièce d'or de 12½ euros, spécialement frappée pour l'occasion.

La pièce en or de 100 euro

Sur l'avvers, la nouvelle pièce de **100 euro** présente une illustration du monument dédié à Léopold 1^{er}, monument érigé en 1881, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Dynastie. Ce monument néogothique de 50 mètres de haut se trouve sur la Place de la Dynastie, au point culminant du Parc de Laeken, face à l'entrée du Palais Royal. Il a été conçu par l'architecte **Louis De Curte** (Gand 1817 - Bruxelles 1891). Dans le soubassement, on peut y admirer une statue du Roi Léopold I^{er}, œuvre du sculpteur **Willem Geefs** (Borgerhout 1805 - Schaarbeek 1883).

Autour du dessin du monument sont repris les six monogrammes royaux. Ceux-ci sont autant d'évocations historiques de notre passé monétaire, puisqu'ils sont les reproductions fidèles des monogrammes qui apparaissaient sur les pièces émises lors de leur règne respectif. Les gravures des deux faces sont l'œuvre de notre graveur Luc Luyx. Le dessin et la disposition de l'avvers ont été réalisés par Didier Vanoverbeek.

Le dessin et la disposition de l'avvers ont été réalisés par Didier Vanoverbeek.

NOUVEAU

CARACTÉRISTIQUES	
VALEUR NOM.	100 EURO
QUALITÉ	BELLE ÉPREUVE
DIAMÈTRE	29 MM
POIDS	15,55 G.
TITRE	OR 999 ‰
TIRAGE	MAX. 5.000
EMBALLAGE	ÉCRIN
PRIX	330 €

ARBRE GÉNÉALOGIQUE MONÉTAIRE DE LA DYNASTIE BELGE

40 FRANCS* (1832) ▶

Type : Tête aurée
Création de l'effigie : Joseph-Pierre Braemt

Diamètre : 26,5 mm.
Alliage : Au 900 - Cu 100

*uniquement réalisé en frappe d'essai



10 FRANCS (1849) ▶

Type : Tête nue
Création de l'effigie : Léopold Wiener

Diamètre : 17 mm.
Alliage : Au 900 - Cu 100



LÉOPOLD 1^{ER}



◀ 20 C^{TS} (1861)

Type : Lion rampant
Création de l'effigie : Joseph-Pierre Braemt

Diamètre : 25 mm.
Alliage : Cu 75 - Ni 25



◀ 20 FRANCS (1865)

Type : Tête nue
Création de l'effigie : Léopold Wiener

Diamètre : 21 mm.
Alliage : Au 900 - Cu 100

5 FRANCS (1867) ▶

Type : Léopold II
Création de l'effigie : Léopold Wiener

Diamètre : 37 mm.
Alliage : Ag 900 - Cu 100



LÉOPOLD II



50 C^{TS} (1901) ▶

Type : Lion assis
Création de l'effigie : Thomas Vincotte

Diamètre : 18 mm.
Alliage : Ag 835 - Cu 165



2 FRANCS (1904) ▶

Type : Barbe large
Création de l'effigie : Thomas Vincotte

Diamètre : 27 mm.
Alliage : Ag 835 - Cu 165



1 FRANC (1910) ▶

Type : Albert 1^{er}
Création de l'effigie : Godefroid Devreese

Diamètre : 23 mm.
Alliage : Ag 835 - Cu 165



20 FRANCS (1914) ▶

Type : Uniforme
Création de l'effigie : Godefroid Devreese

Diamètre : 21 mm.
Alliage : Au 900 - Cu 100



ALBERT 1^{ER}



◀ 5 FRANCS (1930)

Type : 1 Belga
Création de l'effigie : Godefroid Devreese

Diamètre : 31 mm.
Alliage : Nickel 100%



◀ 20 FRANCS (1931)

Type : 4 Belga
Création de l'effigie : Armand Bonnetain

Diamètre : 37 mm.
Alliage : Nickel 100%

20 FRANCS (1934) ▶

Type : Léopold III
Création de l'effigie : Marcel Rau

Diamètre : 28 mm.
Alliage : Ag 680 - Cu 320



LÉOPOLD III



PRINCE CHARLES



◀ 1000 FRANCS* (1949) *frappe d'essai uniquement

Type : n° 2 - monogramme
Création de l'effigie : Arthur Dupagne

Diamètre : 29 mm.
Alliage : Au 900 - Cu 100



50 FRANCS (1958) ▲

Type : Expo '58
Effigie : Carlos Van Dionant

Diamètre : 30 mm.
Alliage : Ag 835 - Cu 165



10 FRANCS (1969) ▲

Type : Baudouin
Effigie : Harry Elström

Diamètre : 27 mm.
Alliage : Nickel 100%



5 FRANCS (1986) ▲

Type : Baudouin - Laenen
Effigie : Jean-Paul Laenen

Diamètre : 24 mm.
Alliage : Cu 92 Al 6 Ni 2

BAUDOUIIN



ALBERT II



◀ 20 FR (1994)

Type : Albert II
Création de l'effigie : Jan Keustermans

Diamètre : 31 mm.
Alliage : Nickel 100%



◀ 1 EURO

Type : Albert II (lunettes)
Création de l'effigie : Jan Keustermans

Diamètre : 23,25 mm.
Alliage : Ni + 2 couches de laiton (annau) - CuNi (noyau)



Cet arbre généalogique monétaire vous offre un aperçu unique des splendides effigies royales qui figurent depuis 1832 sur nos monnaies belges. Ces réalisations sont le fruit du délicat travail de plusieurs graveurs talentueux que la Monnaie Royale de Belgique a connu.

La pièce d'or de 12½ euro

La plus petite pièce jamais frappée par la Monnaie Royale de Belgique



€ 59

CARACTÉRISTIQUES

VALEUR NOM.	12½ EURO
QUALITÉ	BELLE ÉPREUVE
DIAMÈTRE	14 MM
POIDS	1,25 G.
TITRE	OR 999 ‰
TIRAGE	MAX. 15.000
EMBALLAGE	ÉCRIN
PRIX	59 €

Pour la première fois depuis l'introduction de l'Euro, la Monnaie émet une piécette d'or de **12½ Euro**.

Cette valeur peut sembler bizarre, mais elle s'inscrit pourtant très bien dans notre tradition numismatique, car sa contre-valeur en francs belges est de 500 francs. De plus, elle trouve naturellement sa place dans la série des pièces d'or de 100, 50, et, plus tard sans doute, 25 euros.

Il s'agit de la plus petite pièce jamais frappée par la Monnaie Royale de Belgique. Cela en fait aussi un cadeau de fin d'année très abordable, mais néanmoins prestigieux.

Pour la gravure, Luc Luycx s'est basé sur un ancien travail de Joseph Pierre Braemt, premier maître-graveur de la Monnaie de Belgique. L'image du Roi Léopold 1er avait été utilisée par Braemt sur une médaille de 1835 émise à l'occasion de l'inauguration de la première ligne de chemin de fer belge. Le lion assis du revers a été créé par Braemt pour les pièces de cuivre introduites sur le marché suite à la loi du 5 juin 1832.

La deuxième pièce émise à l'occasion du 175e anniversaire de la Dynastie sera proposée dans les prochaines années, à raison d'une nouvelle pièce par an et par roi.

Tout comme la nouvelle pièce d'or de 100 euros, cette mini-pièce est réalisée en **belle-épreuve**, c'est-à-dire dans la meilleure qualité qui soit. Elle sera également présentée dans un **luxueux écrin** et accompagnée d'un **certificat d'authenticité**.



Les médailles d'Alix, d'Astérix et de Blake & Mortimer

Encore une excellente idée-cadeau de fin d'année! Que diriez-vous d'offrir une médaille bédé à l'occasion de Noël ou de Nouvel An? Le succès sera garanti, car, en offrant une de ces trois jolies médailles, vous offrez un cadeau qui est à la fois précieux et original, qui plaira à chaque génération, tant qu'au numismate qu'à l'amateur de bandes dessinées. L'emballage illustré de chaque médaille est déjà un véritable objet de collection par soi. Un bon conseil : n'hésitez surtout pas trop longtemps pour commander vos médailles bédé, car notre stock est presque épuisé.

LA MÉDAILLE BÉDÉ D'ASTÉRIX

Émise à l'occasion de la présentation du 33^e album d'Astérix à Bruxelles et conçu sous la forme d'un sesterce romain. Frappée en similor et en argent. Prix unitaire: **35 €** (similor) et **65 €** (argent). Diamètre: 37 mm. Gravure: Luc Luycx



LA MÉDAILLE BÉDÉ D'ALIX

Cette pièce de collection, créée par Luc Luycx, a été frappée en similor et vous sera livrée dans une très belle pochette illustrée des dessins de la célèbre série de Jacques Martin. Diamètre: 37 mm. Prix: **30 €**.



LA MÉDAILLE BLAKE & MORTIMER

Revivez les aventures passionnantes et brillamment dessinées d'Edgar P. Jacobs. Cette médaille en similor a été émise en 2004 à l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur. Diamètre: 37 mm • Gravure: Luc Luycx • Prix unitaire: **29 euro**.





DES NOUVELLES FACES NATIONALES

Les projets définitifs des euros chypriotes n'ont pas encore été dévoilés, même si un concours fut lancé le 14 octobre 2005. L'exécution des projets est libre, mais les motifs ont néanmoins été déterminés préalablement.



Un **mouflon**, mouton sauvage de Chypre, apparaîtra sur les pièces de **10, 20 et 50 centimes**, et symbolisera la nature.

Les pièces de **1 et 2 euro** porteront un dessin d'un bateau de **Cyrène**, en tant que symbole de la mer.



Une image du dieu **Pomos**, symbole du patrimoine culturel, sera repris sur les pièces de **1, 2 et 5 centimes**.



LETTONIE CHYPRE

Un concours d'idées pour la création de la face nationale de l'Euro fut lancé en Lettonie le 21 janvier 2004, soit avant même que ce pays ne devienne membre de l'Union Européenne. La banque centrale, la Latvijas Banka, reçut quelques 1 088 projets.

Un jury composé de membres du conseil d'administration de la banque centrale et d'artistes lettons connus récompensèrent le projet d'**Ilze Kalnina**. Celle-ci opta pour une représentation du monument national à la liberté, celle d'une jeune fille et celle du blason national, car ces symboles illustrent sans doute de la meilleure façon l'amour des Lettons pour leur pays et pour la liberté.

La pièce de **2 euros** portera un dessin du **monument de la liberté**, appelé Milda en langage populaire.

Ce monument fut érigé à Riga durant la première république lettone. L'architecte en est Ernests Shtalbergs et le sculpteur Karlis Zale. Le monument, d'une hauteur de 42 mètres, est souvent comparé à la Statue de la Liberté de New York. Le personnage féminin porte dans ses mains trois étoiles, symboles des



trois régions historiques de la Lettonie : Kurzeme, Vidzeme et Latgale.

Une représentation d'une **jeune fille en costume traditionnel** orne les pièces de **1 euro**.

Ce dessin est à la fois un symbole des valeurs traditionnelles et de l'unité monétaire nationale car ce portrait, de la main de Rihards Zarins, décorait déjà les pièces de 5 lats émises par la première république lettone dans les années 20. Au contraire des 7 autres pièces, celle-ci porte la dénomination du pays LATVIJAS REPUBLIKA au lieu de LATVIJA.

Sur les pièces de **10, 20 et 50 centimes**, l'on trouve le dessin des **armoiries nationales**, combinaison des divers éléments symbolisant la liberté : un bouclier orné d'un soleil dans sa partie supérieure soutenu par deux lions et surmonté par les trois étoiles représentant les trois régions historiques.

Les pièces de **1, 2 et 5 centimes** portent, quant à elles, une version simplifiée des armoiries. Le blason officiel de la Lettonie est également l'œuvre de Rihards Zarins.

Indépendante depuis le 1^{er} janvier 1993, la Slovaquie est devenue l'un des 10 nouveaux états-membres de l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004. Une preuve de la bonne santé économique et financière de la Slovaquie est le fait que, quelques mois à peine après cette date, la Banque Nationale lançait un concours pour la création de la face nationale des futures pièces en euros.

En novembre 2005, le cours de l'unité monétaire slovaque, la Koruna, est fixé à 38,455 SKK pour 1 euro. Le 20 décembre 2005, la Banque Nationale dévoile alors les projets gagnants. Comme il est d'usage dans de nombreux pays de l'eurozone, ce sont trois gravures différentes qui ont été choisies, pour chacun des 3 groupes de valeurs nominales.



Du XVI^e au XVIII^e siècle, ce château fut la résidence principale des rois de Hongrie. Il abrite momentanément un musée et est aussi le lieu de travail du président de la Slovaquie. Il sera représenté sur les pièces de **10, 20 et 50 eurocentimes**. Les gravures sont de **Jan Cernaj** et **Pavol Karoly**. La pièce d'or belge de 100 euros, émise en 2004 à l'occasion de l'élargissement de l'Union Européenne, porte aussi une représentation de ce bâtiment.

Les pièces de **1 et 2 euros** reprennent les armoiries de la République de Slovaquie, une double croix appuyée sur trois petites collines. Ces trois collines symbolisent les trois massifs montagneux : Tatra, Fatra et Matra (ce dernier se trouve à l'intérieur des frontières de la Hongrie actuelle). Les gravures sont le fruit d'**Ivan Rehak**. Enfin, les pièces portent le nom du pays - SLOVENSKO - et l'année d'émission.

La production des euros slovaques à la monnaie nationale de Kremnica débutera plus que probablement en 2008, et l'euro sera introduit le 1^{er} janvier 2009.



Sur les pièces de **1, 2 et 5 centimes**, on retrouvera l'une des plus hautes montagnes du pays, le **Krivan**, qui domine de ses 2494 m le Haut Tatra. Le Krivan est depuis bien longtemps le symbole national de l'unité et de la liberté des Slovaques. Les gravures sont l'œuvre de **Drahomir Zobek**.

Le bâtiment le plus important de la capitale Bratislava est sans conteste le "**Bratislavsky brad**" qui domine la vallée du Donau.



C'est le cardinal Joseph Alois Ratzinger, devenu pape sous le nom de Benoît XVI, qui succéda à Jean-Paul II, décédé le 2 avril 2005.



En avril 2006, le portrait du pape **Benoît XVI** fut dévoilé tel qu'il apparaîtra sur les pièces émises par le Vatican. Le pape y est représenté de trois-quarts droit et ce dessin sera repris sur les 8 pièces.

L'an dernier, le Vatican émit une série de pièces présentant les armes du camerlingue, c'est-à-dire du cardinal qui gère le Saint-Siège entre la mort d'un pape et l'élection de son successeur



Les pièces porteront bien sûr les mentions usuelles, ainsi que les initiales DL de l'artiste **Daniela Longo**.



VATICAN SLOVAQUIE





Lorsque, en 1997, le projet de **Luc Luyckx** fut désigné comme créateur de **la nouvelle face commune** des pièces en euros, l'Union Européenne était composée de 15 états-membres. Et, au 1^{er} janvier 2002, l'introduction effective de l'Euro concernait 12 pays.



Depuis, l'Union Européenne compte 10 états-membres de plus, et, d'ici quelques semaines, elle accueillera également la Roumanie et la Bulgarie.

Or, le dessin gagnant représentait une carte de l'Union Européenne de 15 pays. En 2005, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a donc décidé d'adapter la face commune à la nouvelle réalité géopolitique. Luc Luyckx a ainsi été chargé de revoir son projet.

A partir de l'an prochain et au plus tard le 1^{er} janvier 2008, les gravures des pièces de 10, 20, 50 centimes, ainsi que de 1 et 2 euros seront adaptées. Elles ne porteront plus le dessin de l'Union Européenne, mais bien de l'Europe continentale, dont la frontière orientale suit à peu près la côte de la Mer Noire et le massif de l'Oural. Quant à la gravure des pièces de 1, 2 et 5 centimes, elle ne changera pas puisqu'elle représente un globe terrestre et non la carte de l'Europe.

L'élargissement de l'Union Européenne a également une influence sur la **face nationale** des pièces en euros. En effet, les autorités ont estimé qu'à cause de la multiplicité des projets nationaux, il devenait de plus en plus difficile de déterminer la provenance des diverses pièces. Or, cette identification est un moyen de prévention indispensable du faux monnayage. La Commission a dès lors établi une ligne directrice indiquant les nouveaux éléments graphiques à apporter aux faces nationales des pièces : mention obligatoire du pays d'émission (sans abréviation, comme c'est actuellement le cas pour les pièces françaises et italiennes), valeur nominale qui ne doit plus être répétée (comme les pièces autrichiennes), présence indispensable du poinçon de la monnaie et de celui de son directeur.

